



Association PBPA

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DES APPALACHES

C.P. 515

Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

OUVERTURE DES SENTIERS DE MOTONEIGE DANS LA CÔTE-DU-SUD : UN ENGAGEMENT COLLABORATIF RENFORCÉ

Saint-Fabien-de-Panet, le 5 février 2025 – Nous sommes heureux d’annoncer que la grande majorité des propriétaires de boisés privés acceptent de mettre fin à leur révocation de droit de passage, et en conséquence, ouvrent les sentiers de motoneige dans la Côte-du-Sud. Cette avancée est le fruit d’une collaboration étroite entre les propriétaires forestiers, les acteurs du milieu et les instances politiques, illustrant l’importance du dialogue et de l’engagement collectif.

Engagés dans une approche moderne de mise en marché, nous insistons sur la nécessité de maintenir un canal de communication ouvert avec tous les intervenants, y compris le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, afin d’identifier des solutions viables et durables. Le 28 janvier dernier, une proposition a été soumise en collaboration avec les groupements forestiers et les grands propriétaires. Nous attendons toujours une rencontre avec le Syndicat à ce sujet.

Dans les derniers jours, nous avons eu la confirmation que plusieurs intervenants allaient suivre de près le chantier sur la forêt privée, initié par la ministre Maïté Blanchette-Vézina, qui porte notamment sur la mobilisation des bois et les mécanismes de mise en marché. Le député de la Côte-du-Sud, Mathieu Rivest, la députée de Bellechasse, Stéphanie Lachance, le député conservateur de Montmagny-L’Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, et les préfets de L’Islet, Normand Caron, Montmagny, Frédéric Jean, et Kamouraska, Sylvain Roy, tiendront des rencontres mensuelles avec l’Association, qui représentera les propriétaires, afin d’assurer un suivi des avancées.

Tous s’accordent sur l’importance de ce chantier, mais aussi de mieux faire connaître la filière forestière et le rôle clé des propriétaires de boisés dans le développement socioéconomique du territoire de la Côte-du-Sud. La réalisation d’un évènement a d’ailleurs été proposée par M. Généreux et pourrait voir le jour au printemps prochain.

« Nous sommes convaincus que cette approche collaborative est un pas de plus vers un cadre moderne et structurant de mise en marché des bois. Nous travaillerons très fort ensemble pour ne pas être au même point le 1^{er} juillet. » a déclaré M. Raynald Nadeau.

Nous remercions tous les partenaires impliqués de leurs appuis à la cause; les propriétaires de boisés privés, la population de la Côte-du-Sud, le Groupement forestier Québec, le Groupement forestier Montmagny-L’Islet, le Groupement forestier Bellechasse-Lévis, le Groupement forestier Grand-Portage, les députés, les préfets, de même que la collaboration de M. Bruno Aubé, vice-président de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Finalement, nous remercions tous les gens qui nous soutiennent et nous appuient en ayant signé la pétition en ligne pour la mobilisation citoyenne contre la mise en marché collective et exclusive du bois de sciage et de déroulage dans l’objectif de poursuivre cet effort collectif.

« Au nom des MRC de L’Islet, Kamouraska, et Montmagny nous tenons à remercier la décision de permettre à nouveau l’accès aux sentiers de motoneige prise par l’Association PBPA et ses membres. C’est un soulagement pour nous de savoir que nos entreprises locales pourront poursuivre leurs activités en cette saison hivernale. Nous souhaitons également souligner la bonne volonté démontrée par les parties impliquées; nous sommes confiants pour la suite. » d’ajouter MM. Normand Caron, préfet de la MRC de L’Islet, Sylvain Roy, préfet de la MRC du Kamouraska et Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny.

L’ouverture des sentiers marque une étape importante vers un équilibre entre développement économique et accessibilité des territoires. Nous remercions tous les partenaires impliqués et réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre un projet moderne, inspiré de celui proposé par les propriétaires de boisés le 28 janvier, avec une mise en place prévue dès le 1^{er} juillet 2025.